

La saison des sucres bat son plein dans la MRC de Maskinongé.

MRC en bref - 18 mars 2024

- 1. Bon coup de la MRC : Sources Saint-Élie
- 2. Appel aux artistes pour la réalisation de murales extérieures
- 3. Festivités de la Fête nationale: programme d'aide offert
- 4. Rappel / Avis d'intention de démolition des immeubles construits avant 1940 (PL69)
- 5. Textos frauduleux Soyez vigilants!
- 6. Appel de projets pour le PADIQH 2024-2025
- 7. Retour sur la séance du conseil du 13 mars 2024

1 - Bon coup de la MRC: Sources Saint-Élie

Les mairesses et maires de la MRC de Maskinongé sont heureux de remettre le Bon coup du mois de février 2024 à l'embouteilleur d'eau de source naturelle Sources Saint-Élie de Saint-Élie-de-Caxton, pour les investissements majeurs réalisés dans la modernisation et l'automatisation de sa chaîne de production.

Fournissant exclusivement plus de 300 marques privées, Sources Saint-Élie a investi 3,5 millions de dollars afin de rendre sa ligne de production beaucoup plus flexible et moderne au cours de l'année 2022-23. Un second investissement de l'ordre de 1,2 million de dollars est également prévu en 2024. <u>Lire la suite>></u>



Sur la photo : Rémi Gagnon, conseiller en développement agroalimentaire à la MRC de Maskinongé, Jean-Sylvain Landry, président de Sources Saint-Élie et Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton.

2 - Appel aux artistes pour la réalisation de murales extérieures



Jean-Philippe Mailhot, artiste de Saint-Alexis-des-Monts, à l'œuvre lors de la réalisation d'une murale à Louiseville, à l'été 2023.

La MRC de Maskinongé est actuellement à la recherche d'artistes en arts visuels pour la création de deux grandes murales extérieures dans la région.

En janvier dernier, dans le cadre de la première phase du projet, la MRC a demandé aux municipalités du territoire des suggestions d'endroits pour la réalisation de murales.

Au terme d'un processus de sélection, deux lieux ont été retenus, et ce, selon une série de critères :

- Façade du gymnase de l'école Omer-Jules Desaulniers d'Yamachiche
- Garage de la Culture de Saint-Élie-de-Caxton

Pour la deuxième phase du projet, les artistes intéressés doivent présenter un dossier comprenant un croquis sommaire d'une œuvre, un texte décrivant leur démarche artistique et les grandes lignes du concept qu'ils aimeraient réaliser. Les propositions doivent respecter les thématiques et exigences associés au lieu retenu.

Plus de détails

3 - Festivités de la Fête nationale: programme d'aide offert



Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), fier coordonnateur des célébrations de la Fête nationale en collaboration avec ses Sociétés membres, est heureux d'inviter les organismes admissibles qui souhaitent mettre en œuvre des festivités officielles dans le cadre de l'édition 2024 de la Fête nationale du Québec, à soumettre une demande par le biais du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales (PAF)*.

En partenariat avec le gouvernement du Québec et administré par le MNQ, le *PAF* vise à promouvoir l'organisation de célébrations qui suscitent la participation et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois.

Les organismes ou municipalités qui désirent se prévaloir de ce programme ont jusqu'au **9 avril 2024** pour présenter une demande. Les organismes ou municipalités intéressés à déposer un projet peuvent s'informer auprès de leur mandataire régional ou encore se rendre sur <u>fetenationale.quebec</u> pour accéder au formulaire.

4 - Rappel / Avis d'intention de démolition des immeubles construits avant 1940 (PL69)



L'*Enfilade*-de-*Maisons*-en-Brique-*Rouge*-de-Yamachiche a été classé site patrimonial en 2008 par le ministère de la Culture et des Communications.

La Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec du ministère de la Culture et des Communications du Québec a observé une diminution et/ou une absence des transmissions d'avis d'intention d'émettre un permis de démolition pour les immeubles construits avant 1940.

Une collecte de données récente permet au ministère de constater que plusieurs municipalités sur le territoire n'ont pas rempli les conditions requises pour sortir de la mesure transitoire, tel que le stipule l'article 138 du projet de Loi 69, modifiant la Loi sur le patrimoine culturel. C'est-à-dire, à la fois, l'adoption du règlement sur la démolition des immeubles <u>et</u> l'adoption de l'inventaire du patrimoine bâti par la MRC ou la Ville à compétence de MRC.

- 138. Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre, et ce, tant que les conditions suivantes ne sont pas réunies:
- 1° un règlement conforme aux dispositions du chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, telles que modifiées par la présente loi, est en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- 2° l'inventaire prévu au premier alinéa de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel, remplacé par l'article 42 de la présente loi, a été adopté à l'égard de son territoire.

Tant et aussi longtemps que la MRC de Maskinongé n'aura pas adopté son nouvel inventaire, au plus tard le 1er avril 2026, les municipalités du territoire doivent continuer de signifier au MCC les demandes de démolition pour des bâtiments construits avant 1940.



Des fraudeurs ou fraudeuses envoient des textos et invitent à payer une amende en cliquant sur un hyperlien ressemblant à une adresse du gouvernement pour « résoudre la situation » et ainsi « éviter des frais supplémentaires ».

Sachez que la MRC de Maskinongé et la Cour municipale régionale ne communiquent jamais par « texto » pour faire payer des amendes. Ne cliquez pas sur l'hyperlien et supprimez le message frauduleux.

Nous vous invitons à sensibiliser les gens autour de vous.

Pour signaler tout acte frauduleux, vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec en composant le 911 ou *4141 avec un cellulaire.

6 - Appel de projets pour le PADIQH 2024-2025





La SHQ lance un appel de projets dans le cadre du PADIQH pour la période 2024-2025.

En offrant une aide financière, la SHQ souhaite appuyer des projets qui contribuent à :

- promouvoir le développement de l'industrie québécoise de l'habitation au Québec;
- favoriser et soutenir les partenariats d'affaires, les regroupements et les maillages d'entreprises afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des actions des intervenants publics et privés dans le secteur de l'habitation;
- soutenir et conseiller les intervenants en construction et en rénovation résidentielles dans le développement de pratiques pour atteindre des standards de qualité élevés;
- favoriser l'émergence et la promotion de nouveaux concepts ou systèmes d'habitation;
- favoriser le transfert de connaissances et de nouvelles technologies afin de mieux affronter la concurrence;
- promouvoir l'exportation du savoir-faire québécois à l'étranger pour développer de nouveaux marchés.

Date limite : les propositions doivent être envoyées avant 8 h 30 le lundi 22 avril 2024.

Pour en savoir plus, consultez la page du PADIQH.

7 - Séance du conseil du 13 mars 2024

Administration et gestion financière

Vente publique pour défaut de paiement des taxes foncières

Le conseil a autorisé la tenue de la vente publique des immeubles et terrains des municipalités de son territoire pour défaut de paiement de taxes foncières, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Le conseil a d'ailleurs mandaté Me Charles Turner, notaire, pour procéder aux enregistrements des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes foncières au Registre foncier du Québec pour l'année 2024.

Financement permanent

Le conseil a accepté que les règlements d'emprunt #268-19 au montant de 1 239 500 \$ et #288-21 au montant de 1 454 500 \$ soient financés par obligations, pour un terme de cinq ans.

Le conseil a autorisé l'adjudication de ces règlements d'emprunt à la firme BMO NESBITT BURNS INC., soit le soumissionnaire le plus avantageux dans l'appel d'offres public pour l'émission d'obligations réalisé par le ministère des Finances, au taux de 4,5 %.

Concordance des règlements d'urbanisme des municipalités

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 2024-01 modifiant le règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement sur les conditions d'émission des permis et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Charette.

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 575 modifiant le Règlement administratif #336 et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Boniface.

Plan pour une économie verte 2030 (PEV)

Le conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière du MAMH pour la planification et l'élaboration d'un plan climat, de même que pour la mise en oeuvre de projets issus de ce plan, et ce, pour une durée de trois ans.



Développement économique et du territoire

Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé

Le conseil a autorisé ses avocats de la firme Tremblay Bois Avocats de présenter au TAQ une requête en désistement total des procédures d'expropriation, à l'égard du lot 4 410 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, d'une superficie de 74 027,8 m2 et a accepté la réclamation d'indemnité présentée par l'expropriée, le 8 mars 2024.

Fonds régions et ruralité

Volet 2 - Le conseil a adopté les priorités d'intervention 2024, lesquelles sont regroupées dans cinq thématiques.

Volet 3 - Le conseil a accordé le mandat d'élaboration du cahier de charges et la définition d'une grille d'analyse de projets pour le programme Signature Innovation à la firme BC2 Groupe Conseil inc. au montant forfaitaire de 12 000 \$ + tx.



Fonds d'initiatives culturelles

Le conseil a accepté la recommandation du comité d'analyse pour les sept projets déposés et admissibles au Fonds d'initiatives culturelles.

À la découverte de soi - Centre l'Étape du Bassin de Maskinongé Inc. Somme allouée de 1 280 \$ sur un coût total de 2 748 \$

Programmation culturelle au camp de jour - Municipalité de Sainte-Ursule Somme allouée de 1 820 \$ sur un coût total de 2 425,33 \$

Rencontres-explorations en groupe incluant l'artiste - Initiatives 1-2-3-4 Somme allouée de 2 870 \$ sur un coût total de 4 946,52 \$

Activités de médiation culturelle - Just'En Art Somme allouée de 2 000 \$ sur un coût total de 6 174,91 \$

Journée de l'environnement (volet culturel) - Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc Somme allouée de 1 245 \$ sur un coût total de 1 765 \$

Camp de jour en fête - Maski en forme Somme allouée de 5 000 \$ sur un coût total de 9 104 \$

Magwa, petit ours - Communauté 082 Yamachiche Somme allouée de 5 000 \$ sur un coût total de 10 760 \$

Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants

Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier de l'ordre de 11 310 \$ à la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) pour financer le projet suivant: Création d'un livre jeunesse au sujet d'un parcours migratoire.

Comité de développement économique du territoire

Le conseil a accepté la nomination de madame Laurie Roy (présidente) et monsieur Fabian Covarrubias (trésorier), représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM), au sein du Comité de développement économique du territoire de la MRC.

Sécurité publique

Sûreté du Québec

Le conseil a adopté les priorités locales 2024-2025. Parmi celles-ci, on retrouve deux ajouts, soit l'amélioration de la sécurité des usagers des sentiers récréotouristiques et l'augmentation du nombre d'opérations reliées à la circulation des camions lourds dans les municipalités.



Crédit photo: Sûreté du Québec

Demandes d'appui

Le conseil a appuyé la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé et sa demande visant l'obtention d'une aide financière de 150 000 \$ au Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) – sous-volet 1.1. Étude de faisabilité du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec.

Le conseil a appuyé la Corporation de transports collectifs et sa demande visant l'obtention d'une aide financière de 70 000 \$ du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisAction) du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec.

Le conseil a appuyé la MRC de l'Érable et sa demande à la ministre des Affaires municipales de renflouer le Fonds régions et ruralité - Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025.



Ne tardez pas à acheter vos billets pour la 36e Soirée des sommets Desjardins, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM).

Il ne reste plus que quelques jours pour réserver vos places.

Achat de billets en ligne

Le bulletin MRC en bref est produit par le Service des communications de la MRC de Maskinongé.

Pour plus d'information : communication@mrc-maskinonge.qc.ca



651, boulevard Saint-Laurent Est Louiseville (Québec) J5V 1J1

819 228-9461 <u>mrcmaskinonge.ca</u>





This email was sent to joel.dion@mrc-maskinonge.qc.ca

why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences

MRC de Maskinongé · 651, boul. Saint-Laurent Est · Louiseville, QC J5V 1J1 · Canada

